

CHEPY-MONCHAUX INFOS SEPTEMBRE 2021

MOT DU MAIRE

Le dimanche 25 juillet, en plus ou moins une demi-heure, notre village a été au centre d'un violent orage et a reçu entre 35 et 58 mm de pluies torrentielles.

De plus, ces trombes d'eaux se sont ajoutées à celles tombées dans la nuit et le matin (entre 25 et 30 mm). Ces pluies exceptionnelles ont provoqué des inondations, parfois mineures, mais dans quelques cas, de gros dégâts ont été constatés et, en mon nom personnel et en celui de tout le conseil municipal, je renouvelle tout mon soutien aux personnes concernées.

Les pompiers de Chépy, aidés de ceux des casernes environnantes ont fait un gros travail. Qu'ils en soient ici remerciés.

Cet événement climatique est exceptionnel si on regarde le passé. Mais, si on se projette dans le futur, il risque de ne plus forcément l'être, compte tenu du réchauffement climatique qui semble s'accélérer.

En tant que Maire, il m'incombe de tirer les enseignements de cet épisode climatique pour essayer de prévenir les conséquences des épisodes futurs qui, inévitablement, tôt ou tard, surviendront. Une commission a été créée et s'est rendue sur les principaux sites concernés pour essayer de définir les causes de ces inondations pour pouvoir ainsi y remédier.

Ces dernières sont toutes structurelles : nous pensions que l'inondation rue de Feuquières, était due à un défaut d'entretien mais, après contrôle, ce n'était pas le cas. Ce qui n'est pas une bonne nouvelle car l'action corrective sera plus difficile à mettre en œuvre.

La cause principale provient du fait que nous rejetons de plus en plus d'eau pluviale dans les rues et, au final, dans le réseau d'assainissement, du fait notamment de surfaces (cours, parkings...) de plus en plus imperméables. Notre réseau d'assainissement, en partie séparatiste et en partie unitaire n'est pas capable de supporter de telles quantités d'eau, ce qui a généré de gros dysfonctionnements rue de Valines et surtout rue du Bois qui reçoit près des 2/3 des eaux pluviales de Chépy.

La CCV a fait le choix de le conserver, malgré ses défauts (réseau en grande partie unitaire avec des tronçons de diamètre insuffisant...) mais a entrepris dès 2020 des travaux entre la rue du Bois et la station, qui ont d'ailleurs permis à Monchaux de ne pas être inondé même s'il s'en est fallu de peu...

D'autres sont prévus en 2022 pour éviter que l'eau de la rue du Docteur Roger Castel et du centre bourg se retrouve rue du Bois, puis à Monchaux.

Ces travaux seront-ils suffisants ? À court terme oui, mais à moyen terme non. C'est pourquoi j'envisage de proposer au conseil municipal des mesures complémentaires, notamment :

- 1) Contrôler à la fin des travaux, tous les permis de construire et les demandes de travaux pour vérifier la conformité des travaux avec les documents d'urbanisme (gestion de l'eau pluviale dans la parcelle, obligatoire depuis 1992, surfaces ...).

- 2) Être très vigilant quant aux permis de construire (éliminer les parcelles à risques, interdire les sous-sols sur certains terrains...).
- 3) Réaliser des travaux sur notre voirie, nos bâtiments et terrains pour diminuer les rejets d'eaux pluviales sur la voirie. La gestion des eaux pluviales urbaines reste une compétence communale.
- 4) Inciter les particuliers et les entreprises avec l'aide de la CCV et de l'agence de l'eau à faire de même.
- 5) Solliciter le SIAEEV et la CCV pour augmenter la taille et l'efficacité du bassin rue de Frières.

Inciter les agriculteurs avec l'aide de la chambre d'agriculture, de SOMEA, de la CCV et du SIAEEV à prendre les mesures nécessaires pour éviter le ruissellement (haies, fascines, bandes enherbées). Une réunion est d'ailleurs prévue le 17 septembre matin à la mairie.

Dès cet automne, nous travaillerons sur ces sujets très techniques avec la CCV qui a déjà mené différentes études et qui a beaucoup d'informations (plans...) et les compétences.

Par ailleurs, ces inondations, que ce soit à Chépy, en Allemagne, en Chine ... et les fortes chaleurs observées un peu partout dans le monde cet été (sauf chez nous ...) doivent aussi nous inciter à prendre des mesures aussi bien à titre individuel que collectif pour réduire nos consommations d'énergie, d'eau et autres ressources naturelles. Comment laisser une planète viable à nos enfants et nos petits-enfants ?

Nous avons pris pour l'instant les mesures les plus faciles, celles qui restent à prendre seront beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre aussi bien socialement qu'économiquement. Comment concilier écologie et économie ? C'est tout le débat que nous devons ouvrir très rapidement.

Le Maire, Denis VANDENBULCKE

ÉTOILE SPORTIVE **ÉTOILE VIMEUSIENNE**

La nouvelle saison 2021-2022 se prépare. L'Étoile Sportive a engagé 3 équipes seniors cette saison : Seniors 1 en D4 - Seniors 2 en D5 - Seniors 3 en D6.

Le 29 août, 1^{er} tour coupe de France contre Poix ; le 5 septembre, 2^{ème} tour coupe de France ou 1^{er} tour coupe de la Somme.

Le 11 septembre, reprise des championnats. PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour les joueurs, dirigeants et spectateurs.

Respect du protocole établi par la FFF, la ligue et le district.

L'Étoile Vimeusienne (jeunes de Chépy, Aigneville et Feuquières-en-Vimeu) recrute.

Catégories U6/7 nés en 2016 et 2015, U8/9 nés en 2014 et 2013, U10/11 nés en 2012 et 2011 et U12/13 nés en 2010 et 2009.

Cette saison une équipe U18/19 est engagée, nés en 2005-2004 et 2003.

Pour tous renseignements, contacter :

- Le secrétaire, Pierre Bailleul au 03.22.26.23.37 ou 07.50.94.68.51
- Aurélie Druet, Présidente de l'Étoile Vimeusienne au 06.19.06.40.66
- Emmanuel Agostinho, Président de l'Étoile Sportive au 07.50.92.50.55.

PHARMACIE DEMAREST

Ouvert du lundi au vendredi : 9h00 – 12h15 / 14h00 - 19h15

Le samedi : 9h00 - 12h15 / 14h00 - 17h00

Tél : 03.22.26.20.29

Pharmacie de garde : CHEPY : **LUNDI 6 – SAMEDI 11- DIMANCHE 12 ET LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021.** Les autres jours, appeler le 3237.

Réalisation possible de :

- **Test antigénique de dépistage de la COVID-19 à la pharmacie de Chepy, sur RDV.**
- **Vaccination anti-COVID 19 possible à la pharmacie, vaccins Pfizer ou Moderna, n'hésitez à vous renseigner.**

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Assemblée générale saison 2021-2022

La société communale de chasse informe ses adhérents que l'assemblée générale préalable à l'ouverture de la chasse en plaine aura lieu le **mercredi 15 septembre** à 20 heures à la salle Marcel Monchaux.

Les chasseurs adhérents à la société souhaitant disposer de leur carte pour le jour de l'ouverture doivent impérativement assister à cette réunion. Merci de vous munir de votre validation du permis de chasser pour la campagne 2021/2022 et de votre attestation d'assurance ; ces documents seront à présenter lors du retrait de la carte.

Bien cordialement,

Le président, J.-M. COULOMBEL

PASS'SPORT



1jeune1solution.gouv.fr



**Vous avez entre 6 et 18 ans
et vous voulez faire du sport
à la rentrée ?**

**Bénéficiez d'une réduction de 50 €
pour vous inscrire dans un club
grâce au « Pass'Sport » !**

**Plus d'informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport**

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

NETTOYAGE DES POUBELLES

Suite aux remarques de la CCV, nous vous demandons d'entretenir et de laver vos poubelles régulièrement afin qu'elles restent propres et qu'il n'y ait pas d'odeurs nauséabondes. Pensez aux ripeurs qui sont présents chaque semaine et qui enlèvent vos ordures ménagères.

ÉTAT-CIVIL

Mariage

Félicitations à Madame Julie DUMONT épouse FRANÇOIS et Monsieur Christophe FRANÇOIS dont le mariage civil a été célébré samedi 24 juillet 2021 à la mairie.

Félicitations à Madame Carole IBARRONDAU épouse YVART et Monsieur Franck YVART dont le mariage civil a été célébré samedi 31 juillet 2021 à la mairie.

Les rendez-vous...

CONCILIATEUR

Prochaines dates de permanences à la mairie de Chépy :

- Mardi 7 septembre à 14 heures
- Mardi 12 octobre 14 heures
- Mardi 16 novembre 14 heures

AIPEEC

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES RECRUTE !

REJOIGNEZ L'A.I.P.E.E.C POUR NOS ENFANTS... POUR VOS ENFANTS !

Venez partager vos idées et votre enthousiasme avec nous ! Une réunion se déroulera vers mi-septembre, la date vous sera communiquée à la rentrée des classes.

Venez nombreux ! Toute l'équipe vous souhaite de très bonnes vacances, à très bientôt !

Nous contacter : aiepecchepy@gmail.com

CANTINE

À compter du 1^{ER} SEPTEMBRE, le prix du ticket de cantine sera de 3€15. Le tarif extérieur sera de 4.15€.

Pour rappel, si le tableau n'est pas rendu avant la date butoir indiquée sur celui-ci, aucun repas ne sera anticipé. Merci de votre compréhension.

AIDE RENTRÉE SCOLAIRE

Une aide de 30€ est offerte par la commune aux enfants entrant en 6^{ème}. Il suffit de déposer un RIB à l'accueil de la mairie.

FESTIVITÉS DU 14 AOÛT

Un grand merci à l'association « Chépy en Fêtes » qui a réussi son pari de reporter le 13 juillet au 14 août. La météo était au rendez-vous, les artistes et les animations étaient de qualité, tout comme le feu d'artifice qui a été très apprécié. (Merci à Sébastien Lorson).

Domage qu'il n'y ait pas eu plus de participants. Le contrôle du passe sanitaire s'est bien déroulé ... grâce au tact des contrôleurs et à la bonne volonté de la grande majorité des participants.

Merci à tous, aux Pompiers présents, à Bruno D'Hier qui a géré toute l'intendance de la buvette et Augustin Leuiller pour les tests antigéniques réalisés tout au long de la soirée.

RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

Nous vous informons que le **protocole sanitaire restera inchangé** pour la rentrée du **jeudi 2 septembre**. Les horaires et les conditions d'accueil restent les mêmes.

REMERCIEMENT

"Isabelle et Max RASSE remercient chaleureusement le corps des sapeurs-pompiers de Chépy et leurs collègues des villages voisins pour leur intervention du 25 juillet 2021 en leur domicile. Ils ont apprécié leur dévouement et leur professionnalisme."

MUTUELLE DU VILLAGE

Une réunion pour la mutuelle du village aura lieu **mardi 21 septembre à 14h00 à la salle Marcel Monchaux**.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE – 03.22.26.02.02

LUNDI	9H00 / 12H00	14H00 / 18H00
MARDI	9H00 / 12H00	14H00 / 18H00
MERCREDI	9H00 / 12H00	
JEUDI	9H00 / 12H00	14H00 / 18H00
VENDREDI		14H00 / 18H00

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE – 03.22.26.20.60

NOUVEAUX HORAIRES

LUNDI	8H30 – 11H00	13H45 – 16H15
MARDI	8H30 – 11H00	13H45 – 16H15
MERCREDI	FERMÉ	
JEUDI	8H30 – 11H00	13H45 – 16H15
VENDREDI	8H30 – 11H00	13H45 – 16H15
SAMEDI	8H30 – 12H00	

PAROISSE NOTRE-DAME-DU-VIMEU
ABBÉ DOMINIQUE GUILLOT

Répondante Village : Isabelle Rasse

Pastorale Funérailles : Annie Merlen, Arlette Leblond, Isabelle Rasse - 03 22 26 25 22 / 03 22 26 23 71.

Catéchistes : Elisabeth Seigneur, Claire Vandembulcke - 03 22 26 27 76

Préparation Baptême Enfants : Sophie Robillard, Denis Vandembulcke - 03 22 26 27 76

Préparation Baptême Adultes : Francis Quévy

Horaires des Messes :

Messes Dominicales

5 Septembre : Messe Eglise de Fressenneville 11h

11 Septembre : Messe Eglise de Fressenneville 18h30

19 Septembre : Messe Eglise de Fressenneville 11h

25 Septembre : Messe Eglise de Dargnies 18h30

Dimanche ST Firmin Cathédrale d'Amiens

Messe de Semaine

Jeudi 9h00 Sacristie de l'Eglise de Fressenneville

Adoration Eglise de Chepy tous les Jeudis de 18h30-19h30 / Aigneville 17h30-18h30

Les Compagnons de St Martin (Mers les Bains) organisent une journée à Lisieux Dimanche 3 Octobre 2021

(Bulletins d'inscription à l'entrée de l'Eglise de Fressenneville)

Inscription au Catéchisme : Samedi 11 Septembre de 9h30 à 11h30 Salle Paroissiale de Fressenneville 13 rue Pasteur

Découverte du Patrimoine Religieux : Grand Jeu Parents-Enfants (pour Tous) Dimanche 19 Septembre à partir de 9h30 Eglise St Quentin de Fressenneville

Paroisse Notre-Dame-du-Vimeu / Abbé Dominique Guillot

Permanences samedi matin 9h30-12h00

13, rue Pasteur Fressenneville tél 03 22 30 30 27

Adoration du Saint-Sacrement, Eglise de Chepy tous les Jeudis de 18h30-19h30

Adoration Eglise d'Aigneville chaque Jeudi 17h00-18h00

Répondante Village : Isabelle Rasse, 448 rue de Valines.

ENTRETIEN

Nous vous rappelons que les haies donnant chez vos voisins ou gênant la visibilité sur la voie publique doivent être entretenues.

Les orties et les chardons doivent être enlevés régulièrement.

Cet entretien doit être fait **avant le 14 juillet**.

Nous demandons donc aux habitants de le faire rapidement et les en remercions.

JARDINS COMMUNAUX

Nous vous informons que des jardins communaux sont disponibles.

Pour plus de renseignements, merci de contacter l'accueil de la mairie au 03.22.26.02.02

SAPEURS-POMPIERS



BROCANTE DES
SAPEURS-POMPIERS DE CHEPY **LE 5 SEPTEMBRE 2021**

2 € Le mètre RÉSERVATION : 06 46 46 51 79

AGENCE POSTALE

Madame Claude Varin sera en congés **du 20 au 25 septembre inclus**. L'agence postale sera fermée. Merci de votre compréhension.

CHEPOIS TENNIS CLUB

Le Club de Tennis chepois recherche un trésorier pour la saison 2021/2022. Merci d'envoyer votre proposition au 06.26.41.17.93 ou sur chepoistennisclub@wanadoo.fr.

N'hésitez pas à en parler autour de vous.

CENTRE DE LOISIRS

Comme prévu, le centre de loisirs fonctionnera pendant les petites vacances :

- **Du lundi 25 octobre au vendredi 29 octobre 2021.**

Petit mot de la fin,

Un mois de centre qui se termine avec cette année un temps mitigé et encore des conditions sanitaires difficiles.... Nous avons quand même eu un mois bien rempli avec cette année une à deux sorties par semaine, des veillées, des grands jeux et pleins d'autres choses.

Nous tenions à remercier les enfants pour ce mois passé avec eux et leur bonne humeur tous les jours.

Nous remercions aussi les parents accompagnateurs, la mairie pour son aide tout au long de l'année, Fanny notre secrétaire personnelle^^, la boulangerie pour le pain livré tous les jours, l'accueil qui nous a été réservé lors du carnaval. Merci à Betty, Amélie, Baptiste, Aubin, Romain, Nicolas, Jules, Anaïs, Lola, Thomas et tous les anciens animateurs qui viennent nous aider pendant ce mois de centre.

En ce qui concerne les sondages, nous avons eu beaucoup de retours positifs et nous vous en remercions. Pour les quelques retours négatifs, si je n'ai pas fait de camping, de fête, comme d'autres communes c'est pour le bien-être de vos enfants et pour être sûre de respecter les conditions sanitaires.

Un grand merci à l'équipe d'animation pour son travail et son dynamisme !!!!

RUBRIQUE HISTORIQUE

Roger CASTEL

Né le 26 août 1923 à MONCHY LAGACHE (80200), petit village à l'Est d'AMIENS et à l'Ouest de SAINT-QUENTIN, Roger CASTEL vient au monde dans un bourg où sa famille est d'ores déjà reconnue pour son investissement social et son dévouement politique.

En effet, Ernest CASTEL, son grand-père était alors Maire de la commune.

Fils de commerçant et dernier d'une fratrie de quatre, il fut rapidement confronté à de graves problèmes de santé. Après son internat et ses études de Médecine, il sut en tirer profit et mettre cette épreuve au service des autres.

Le commerce de MONCHY-LAGACHE tenu par son père, Georges CASTEL, fut bientôt précurseur d'une association entre commerçants généraux et donc naturellement transformé en une société dite « Le Comptoir Amiénois », ancêtre de nos supermarchés.

Georges CASTEL endossât alors le rôle de Président Directeur Général de celle-ci.

Roger CASTEL, loin de toute fibre commerciale, était alors certain de sa vocation de Médecin et entama ses études de médecine à AMIENS puis à LILLE.

C'est pendant celles-ci qu'il rencontra sa future épouse, Marie-Thérèse MARESCHAL, originaire d'AILLY-SUR-NOYE.

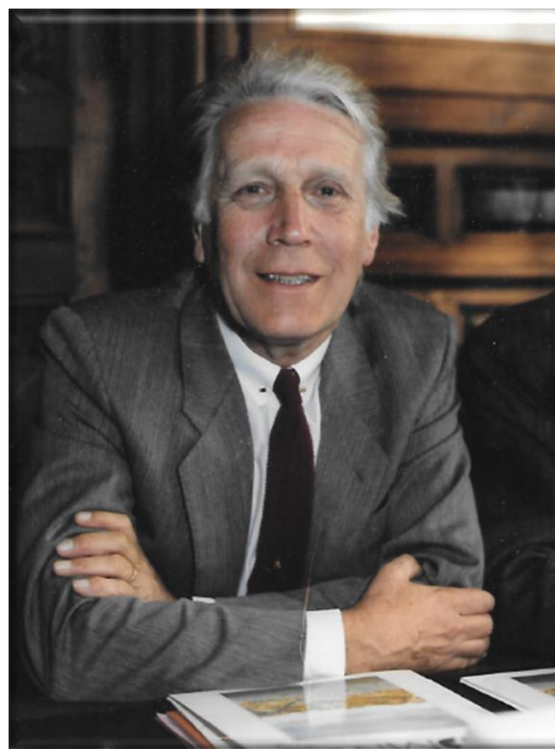
Ni la guerre ni les quelques 130kms aller-retour à vélo n'ont jamais ébranlé cette idylle. Ils se marièrent le 17 septembre 1945. De cette union sont nées 5 filles.

Arrivé à CHEPY en novembre 1953 afin de remplacer le Docteur CALENS prenant sa retraite, le Docteur CASTEL acquit également le domicile de ce dernier.

Dynamique, créatif, toujours soucieux de bien faire dans son métier comme dans sa vie d'homme, il sait écouter, réconforter et accompagner.

Le métier aidant, il fut rapidement intégré au sein de la population et débuta une carrière politique.

Il fut Maire de Mars 1971 à Mars 2001, il fut également Conseiller Général de l'ex-canton de Moyenneville de 1984 à 1998 puis conseiller régional.



Ses actions sont notamment :

- La mise en place de la Communauté de Commune du Vimeu Vert.
- La création de l'école de musique au sein de la CCVI avec Monsieur SAINTGERMAIN (Président) et Monsieur Michel GET (Directeur).
- La création de beaucoup de nos associations
- La construction de logements sociaux
- La construction du centre d'accueil des trois pavillons
- Le centre d'aide au travail (CAT) de WOINCOURT
- La participation à la création d'industries sur le territoire du Vimeu et la sauvegarde des emplois de celles-ci

Fort de valeurs et soucieux d'agir, sa vie se construit alors autour de la notion de dévouement :

- Dévouement au quotidien pour ses patients
- Dévouement par son engagement dans le développement de son village, de son canton et de sa région
- Dévouement au sein des associations auxquelles il se consacre (Sportives, en rapport avec les handicapés, personnes âgées, actions humanitaires en Afrique lors de sa retraite ...).

C'est en 2007, à la suite de son décès survenu le 02 novembre, que le conseil municipal en place décide d'attribuer son nom à l'ancienne rue de Gamaches, dans laquelle il résidait.

Petits-fils de Roger CASTEL, je remercie également ses filles (mes tantes) pour l'autorisation de la diffusion de ces informations.

Simon RASSE

TRANSPORT SOLIDAIRE

Dans un projet de transport solidaire mis en place par la Communauté de Communes et l'Esat de Woincourt, il est proposé à des personnes ayant du temps, appréciant d'être au volant de leur voiture et aimant le contact, de participer à ce projet.

Bien entendu, les frais inévitables à ses déplacements seront remboursés selon un barème établi. Pour de plus amples renseignements, se rapprocher de la mairie ou de la CCV.



CCV - ENCOMBRANTS

Le passage des encombrants aura lieu **mercredi 22 septembre 2021**.

Par mesure sanitaire, merci de ne sortir vos objets ou meubles que la veille du passage de la CCV, de respecter le **1m³** par foyer, ainsi que les consignes énumérées ci-dessous.

Néanmoins, si ces consignes ne sont pas suivies et que des débris restent sur le trottoir après le passage de la CCV, nous serons contraints de dresser un procès-verbal d'un montant de **68€**.

A retenir !

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont obligatoirement disposés sur le domaine public en bordure d'une voie accessible par les services de la Communauté de Communes du Vimeu, la veille au soir du jour de collecte. Leur dépôt ne doit pas faire obstacle à la circulation des piétons.

En cas de doute, posez votre question à l'adresse : contact@cc-vimeu.fr

Si vos objets sont en bon état, pensez Recyclerie du Vimeu :
1 rue de Gamaches
80130 Bethencourt-sur-Mer
Tel : 03 22 26 49 60
Retrait à domicile ou dépôt

Le débarras complet d'un logement doit faire l'objet d'un appel à la recyclerie ou à défaut d'un dépôt en déchèterie.

Les déchets ACCEPTÉS

Les déchets acceptés doivent provenir exclusivement de l'activité domestique des ménages et ne peuvent être présentés aux différentes collectes séparatives. Leurs dimensions (longueur max 2 m) et leur poids (max 50kg) doivent être respectés permettant à deux personnes de les porter sans occasionner de risques pour le personnel et le matériel. La collecte par habitation ne doit pas dépasser 1 m³.

Les objets autorisés à la collecte encombrants ménagers sont :

- **Le mobilier d'ameublement** : Table, chaise, sommier, lit, matelas, armoire démontée, canapé, fauteuil, bureau, chevet, commode, salon de jardin, parasol, etc.
- **Les appareils de chauffage et sanitaire hors électrique** : Radiateur, cumulus, ballon d'eau chaude, chauffe-eau, lavabo, baignoire, bac à douche, bidet, etc.
- **Et les objets divers, tel que** : Vélo, poussette, landau, table à repasser, jouet, divers articles de cuisine, articles de sport, etc.

Les déchets NON ACCEPTÉS*

- Les ordures ménagères
- Les déchets recyclables collectés en bornes d'apport volontaire (verre ménager, emballages, journaux, carton, métal...)
- Les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux, agricoles et industriels
- Les carcasses ou pièces détachées de véhicules motorisés, ainsi que les pneus,
- Les déchets d'équipement électrique ou électronique (gros et petit électroménager, outillage, jouets,...)
- Les déchets dangereux des ménages (hydrocarbures, peintures, solvants, acides, bases, phytosanitaires,...)
- Les déchets de travaux de bâtiment ou terrassement (terre, cailloux, béton, plâtre, isolants, amiante, bois,...)
- Les contenants liquides, et sous ou ayant été sous pression (bouteilles de gaz, extincteurs,...)
- Les déchets verts
- Autres : miroir, vitre,...

*Liste non exhaustive

Si vos déchets ne rentrent pas dans la désignation des encombrants, vous pouvez les déposer en déchèteries :
Déchèterie des Croisettes | 4 rue de Courthezon - 80132 Huchenneville
Déchèterie de la ZAVI | 8 avenue du Vimeu Vert - 80210 Feuquières-en-Vimeu

LE JOURNAL CHEPY MONCHAUX

Responsable de la publication : Denis VANDENBULCKE

Rédaction, conception et mise en page : Fanny TRANCHART

Contact : mairie-chepy.somme@wanadoo.fr

Impression : Mairie de Chepy

Tirages : 400 exemplaires (noir et blanc), téléchargeable (couleurs) sur le site de la commune : www.mairie-chepy.fr